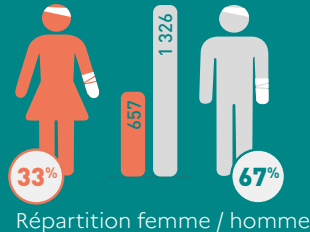


01 Les accidents du travail graves et mortels* en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

DES ACCIDENTS GRAVES, FRÉQUENTS ET CONCENTRÉS SUR CERTAINS SECTEURS

1 983
le nombre d'accidents
du travail graves et
mortels



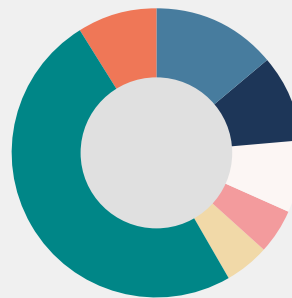
2 449 616
salariés, soit
1 ATGM* / 1 235 salariés

83
décès

* ATGM Accident du travail grave ou mortel



6 secteurs (31% des salariés)
totalisent **50%** des accidents



Transport terrestre
et par conduite
Construction spécialisée
Services aux entreprises (intérim...)
Commerce de détail
Hébergement médico-social et
social
Commerce de gros
Autres secteurs

COÛT POUR LES VICTIMES

5 MOIS (161 jours)
Durée moyenne de l'arrêt de travail

Séquelles : Incapacité
physique permanente
d'au moins **10%**

Impossibilité dans certains cas
de reprendre le même emploi

COÛT POUR LES ENTREPRISES ET LA SOCIÉTÉ

L'équivalent de
5 244
emplois à temps plein

Concentration dans des secteurs
connaissant des **difficultés de
recrutement** en partie en lien
avec les conditions de travail

238,5 M€
dépendés par l'Assurance Maladie
pour la réparation des accidents

120 255 €
en moyenne par accident

des coûts pour
l'entreprise liés
à la **désorganisation
de l'entreprise,**
au **remplacement
du travailleur**, etc.

3 réflexes indispensables pour la prévention des risques

1 Identifier les risques au préalable et intégrer dans l'organisation du travail la prévention des risques.

2 Mettre à disposition des équipements de travail adaptés, conformes, et les entretenir.

3 Informer et former les travailleurs.

* Il n'existe pas en France de définition officielle de l'accident du travail grave.

Les données et informations figurant dans ce document (source Carsat Auvergne et Carsat Rhône-Alpes, donc hors agriculture et travailleurs indépendants) portent sur les accidents ayant entraîné en 2021, pour le salarié victime, le décès ou une incapacité permanente (10 % et +). Celle-ci est définie comme la perte ou la limitation, de manière définitive, de la capacité à travailler. Le caractère définitif des conséquences de ce type d'accident, l'impact potentiel sur le maintien du travailleur dans son emploi et leur coût doivent amener à le considérer comme grave.

BTP



31 585

entreprises* pour
207 712 salariés
(hors intérim)

*source INSEE – FLORES 2020



334 ATGM*

dont 13 décès,
soit **1 ATGM/622 salariés**

* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs

chutes de hauteur et de plain-pied, manutention, risque routier

Chute mortelle depuis une toiture

Récit de l'accident

La victime était en train de poser des parements en partie haute d'un mur d'un immeuble en réhabilitation. Elle travaillait **depuis la toiture** du niveau inférieur de l'immeuble, à **proximité d'un lanterneau en plastique** (type skydôme). Elle s'est appuyée sur le lanterneau qui a cédé, entraînant la chute de l'ouvrier, puis son décès d'un traumatisme crânien.

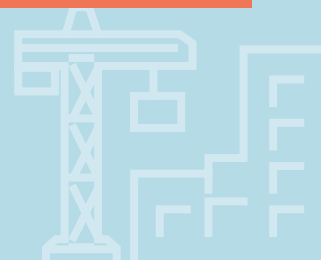
3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 Préparer les travaux** : évaluer les risques liés à la configuration du lieu de l'intervention pour définir un mode opératoire d'intervention sécurisé en toiture ;
- 2 Mettre en œuvre des protections collectives** : mise en place d'un filet en sous face et de protections collectives en périphérie de la toiture (garde-corps, etc.) ;
- 3 Former les salariés aux risques liés au travail en hauteur** (pose, entretien et dépose des protections collectives) et **rappeler sur le chantier** l'interdiction de déposer ou modifier les protections.

En savoir +

Sur le BTP en [Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Solutions et ressources sur les sites [de l'OPPBT](#) (Protections collectives, module de e-learning), [de l'INRS](#), [de la Carsat Rhône-Alpes](#) et de [la Carsat Auvergne](#)



2

Filière déchets



555

entreprises* pour
12 215 salariés
(hors intérim)

*source INSEE – FLORES 2020



20 ATGM*

soit **1 ATGM/610 salariés**

* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs

troubles musculosquelettiques (postures et manutention), machines, risques chimiques et biologiques, bruit

Accident grave sur une machine dans un centre de tri

Récit de l'accident

Un salarié d'une entreprise de collecte et de tri de déchets biologiques, travaillait **seul de nuit** sur un banaliseuse, machine de transformation par broyage et chauffage de déchets biologiques et déchets inertes. Suite à un bourrage, il **enlève la protection** de la vis sans fin en sortie de machine pour la dégager. **Celle-ci redémarre et son bras est happé** par la machine. En l'absence de dispositif d'alerte efficace, il attendra 30 mn qu'un collègue vienne le dégager. Suite à cet accident, la victime sera amputée du bras. L'analyse de l'accident a mis en évidence **la non-conformité de la machine et l'absence de formation du salarié** aux opérations de maintenance et débouillage qu'il devait réaliser.

3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 S'assurer de la conformité des équipements** de travail mis en service dans l'entreprise ;
- 2 Faire réaliser les vérifications obligatoires** des équipements de travail et assurer leur maintenance et leur entretien de manière régulière ;
- 3 Former les salariés** aux opérations qu'ils ont à effectuer en sécurité.

En savoir +

Sur [la collecte, le traitement, l'élimination des déchets et la récupération](#)

Solutions et ressources sur [les sites de l'INRS](#), de [la DREETS](#) et en prenant contact avec [les services de prévention compétents](#)



Services aux bâtiments (nettoyage, sécurité...)



9 504
entreprises* pour
44 608 salariés
(hors intérim)
*source INSEE - FLORES 2020



80 ATGM*
soit **1 ATGM/557 salariés**
* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs
troubles
musculosquelettiques
(postures), risques
psychosociaux, chutes

Chute depuis une échelle lors du nettoyage d'une fenêtre

Récit de l'accident

Un salarié d'une entreprise de nettoyage lavait des fenêtres chez un client à l'aide d'une perche de 4 mètres. Celle-ci était **trop courte** pour accéder à la partie haute d'une fenêtre. Il est alors **monté sur une échelle**, maintenue par deux salariés, pour terminer le nettoyage. Il a été déséquilibré et a chuté sur le dos d'une hauteur de 3 mètres. **Aucun plan de prévention** n'avait été établi. La victime a subi un traumatisme crânien et de fortes douleurs dorsales. Elle a été arrêtée pendant plusieurs semaines.

3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 Evaluer les risques** pour prendre en compte la hauteur des fenêtres et fournir aux salariés du matériel adapté : perches assez longues ou plateforme individuelle roulante conforme pour permettre de travailler en toute sécurité ;
- 2 Elaborer** avant le démarrage de l'intervention **un plan de prévention** entre l'entreprise extérieure et l'entreprise utilisatrice ;
- 3 Informer les salariés sur les risques** liés à l'opération et les former à l'utilisation du matériel et des équipements mis à disposition.

En savoir +

- Sur [les services aux bâtiments en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- Solutions et ressources sur [le site de l'INRS](#) et en prenant contact avec [les services de prévention compétents](#)



Transport routier de marchandises



15 714
entreprises* pour
50 731 salariés
(hors intérim)
*source INSEE - FLORES 2020



114 ATGM*
soit **1 ATGM/445 salariés**
* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs
manutention, chutes,
risque routier

Chute d'une palette de 400 kg lors d'une livraison

Récit de l'accident

Lors de la livraison de fenêtres stockées sur palette, le livreur a approché la palette à l'intérieur du camion en direction du hayon. Celui-ci était baissé et le livreur a été déséquilibré et a chuté en dehors du camion, entraînant le transpalette et son chargement de 400 kg qui l'ont partiellement écrasé. La victime a subi de nombreuses séquelles et un arrêt de plusieurs mois. Un autre livreur de la même entreprise était décédé quelques mois avant dans des circonstances similaires.

L'analyse de l'accident a mis en évidence **l'absence de lieu sécurisé et de protocole de sécurité** pour organiser la livraison des fenêtres en sécurité chez des clients en ville. Le livreur devait effectuer **ses livraisons seul en s'arrêtant au milieu de la circulation** et en respectant les horaires fixés, donc dans une situation de **stress** important.

3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 Formaliser au préalable dans un protocole de sécurité** défini entre le livreur et son client **les conditions de livraison en sécurité** ;
- 2 S'assurer** de la possibilité de livrer au plus près du magasin dans un **espace sécurisé**. A défaut, **mettre en place des mesures compensatoires** (présence d'une deuxième personne pour aider le livreur, adaptation des horaires et des tournées, limitation du poids des colis...);
- 3 Former les salariés** à l'utilisation du matériel de manutention et les informer des mesures prises pour garantir leur sécurité.

En savoir +

- Sur [le transport routier de marchandises](#)
- Solutions et ressources sur [le site de l'INRS](#) et en prenant contact avec [les services de prévention compétents](#)



EHPAD



544

structures* pour
25 850 salariés

(hors intérim)

*source INSEE – FLORES 2020



53 ATGM*

soit **1 AT grave/428 salariés**

* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs

manutention, chutes,
risques psychosociaux

Chute lors du transfert d'un résident dans un EHPAD

Récit de l'accident

Une aide-soignante **déplaçait un résident** de son lit à son fauteuil. Elle intervenait **seule suite à l'absence de plusieurs collègues et le système d'aide à la manutention était défaillant**. Le résident s'est brusquement accroché au cou de l'aide-soignante ce qui l'a déséquilibrée et l'a fait tomber. Elle a essayé d'amortir sa chute et celle du résident en se retenant avec le bras et s'est fracturée le poignet. Elle n'a pu reprendre son travail avant plusieurs semaines.

3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 Equiper les lits** en dispositifs d'aide à la manutention adaptés et s'assurer de leur maintien en état (signalement des dysfonctionnements, réparation rapide, etc.) ;
- 2 Former régulièrement le personnel** à l'utilisation de ces matériels et à la manutention en sécurité ;
- 3 S'organiser pour pouvoir pallier les absences** dans les équipes en les renforçant ou en faisant appel à du personnel temporaire.

En savoir +

Sur [les EHPAD en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Solutions et ressources sur [le site de l'INRS](#) et en prenant contact avec [les services de prévention compétents](#)



Aide à domicile



22 013

employeurs* pour
25 863 salariés

(hors intérim)

*source INSEE – FLORES 2020



66 ATGM*

soit **1 ATGM/392 salariés**

* Accident du travail grave ou mortel



Risques majeurs

troubles musculo-squelettiques (postures et manutention), chutes, risques psychosociaux

Accident lors du transfert d'une personne aidée par une aide à domicile

Récit de l'accident

Après avoir installé la bénéficiaire sur la chaise-pot, l'intervenante à domicile devait assurer son **transfert dans le lit au moyen d'un lève-malade**.

L'encombrement de la chambre et le revêtement du sol ont obligé l'aide à domicile à se placer dans **une posture inconfortable et à forcer** pour déplacer le lève-malade avec la bénéficiaire jusqu'au lit.

La salariée a alors ressenti une douleur aiguë de l'épaule gauche déjà atteinte par une tendinopathie. Cet accident a entraîné une perte de mobilité importante de l'épaule engendrant plus d'1 an d'arrêt de travail et un taux d'incapacité physique permanente de 27%.

3 pistes d'action pour éviter l'accident

- 1 Veiller à l'adéquation** entre les aides techniques et les contraintes du domicile (type de roue, encombrement du domicile...);
- 2 Former régulièrement** le personnel à l'utilisation des matériels et à la manutention en sécurité : lors de l'intégration des nouveaux embauchés puis régulièrement lors des échanges de pratiques entre professionnelles du domicile ;
- 3 Prévenir l'usure professionnelle** des intervenantes à domicile en privilégiant la prévention primaire (évaluer les risques dans chaque domicile, mettre en place des équipes polyvalentes de façon à diversifier les missions des intervenantes et répartir les prises en charge les plus lourdes...).

En savoir +

Sur [l'aide à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Solutions et ressources sur [le site de l'INRS](#), sur le site [Prévention Domicile](#) et en prenant contact avec [les services de prévention compétents](#)

